

P R E A V I S No 84-2010

Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
à la rue de la Savonnerie

Renens, le 8 février 2010/CC/cc

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la construction d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires à la rue de la Savonnerie afin de réaliser la mise en séparatif de cette rue.

Sur la base de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration. Cette disposition ancre l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

Historique

La rue de la Savonnerie est actuellement en système unitaire. Les travaux prévus dans le cadre du préavis No 80-2009 – Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes ont été acceptés par le Conseil Communal en date du 5 novembre 2009. Ce préavis précisait le rôle de la rue de la Savonnerie en tant qu'élément important du système de circulation du centre, l'accès au parking souterrain de la Place du Marché se faisant par cette rue. Les travaux d'infrastructure en sous-sol devront ainsi être réalisés avant la requalification de cette rue de manière à ce que l'ensemble soit prêt pour octobre 2010.

C'est pourquoi un appel d'offres auprès de quatre bureaux d'ingénieurs a été lancé pour la réalisation de la mise en système séparatif de la rue de la Savonnerie.

Le bureau mandaté est chargé de l'étude et de la réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires qui font l'objet de ce préavis, ainsi que de l'adaptation du nouveau tracé en fonction des futurs aménagements de surface.

Buts du projet

Afin de réaliser le système séparatif de cette rue, des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits en remplacement du collecteur unitaire existant, vieux de plus de 75 ans. Le tronçon des collecteurs projetés se situe entre la rue de l'Avenir et le futur bâtiment commercial et locatif de la Place du Marché.

La réalisation de ces travaux permettra de raccorder les écoulements du bâtiment en cours de construction et également de fixer un délai de mise en conformité du système séparatif des propriétés privées bordières qui ont fait l'objet d'un contrôle, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux.

Ces travaux se font de manière anticipée par rapport au calendrier prévisionnel du PGEE, ceci pour en assurer une réalisation rationnelle et économique. En effet, si le système séparatif mis en œuvre ici s'écoulera pendant quelques années dans le réseau encore unitaire de la rue de l'Avenir, la réalisation aujourd'hui de ces travaux souterrains évite de devoir démonter demain les travaux d'aménagement de la rue elle-même. De plus, les travaux futurs de la rue de l'Avenir étant dépendants du calendrier du tram, la mise en œuvre du séparatif sur cet axe se fera à court terme, dans un délai prévisible de 3 à 4 ans.

Il va sans dire que chaque propriétaire a été informé et sera contacté avant le début des travaux de manière à ce qu'il se détermine sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété en suivant les ouvrages communaux.

Descriptif du projet

- La fouille en tranchée aura une profondeur variant entre 2.10 mètres et 3 mètres pour une longueur de 130 mètres environ.
- Le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux PVC de Ø 250 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de Ø 400 mm, l'enrobage sera du type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Le collecteur unitaire existant sera mis hors service à l'avancement des travaux.

Planning

La construction des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux débuteraient en mai 2010 au plus tôt, de manière à être coordonnés avec le planning général du centre-ville.

Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 30 novembre 2009 au Centre Technique communal.

• Génie civil	Fr.	285'000.--
• Curage collecteurs et contrôles TV	Fr.	5'000.--
• Honoraires d'ingénieurs 1 ^{ère} phase	Fr.	12'100.--
• Honoraires d'ingénieurs phase de réalisation	Fr.	12'100.--
• Divers et imprévus	Fr.	<u>29'800.--</u>

Sous-total H.T.	Fr.	344'000.--
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	<u>26'000.--</u>

Montant total des travaux TTC	Fr.	370'000.--
		=====

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Conclusion

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau de canalisations communales, dans le cadre fixé par le PGEE. Ils sont également inclus dans la planification générale des travaux du Centre-ville pour 2010, qui prévoit une réalisation de ces travaux rationnelle et économique afin assurer la bonne mise en œuvre de la rue de la Savonnerie telle qu'elle est prévue dans le préavis No 80-2009 – Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.

L'intervention est prévue au plan des investissements, compte No 3761.5010.135, rue de la Savonnerie – collecteurs.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 84-2010 de la Municipalité du 8 février 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de la Savonnerie.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 370'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 "Bureau technique", plus précisément sous le numéro 3761 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Ouvrages de génie civil et d'assainissement", plus précisément dans le compte No 3761.5010.135, rue de la Savonnerie – collecteurs.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : 3 plans

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément